

NOTE D'INTENTION

DU COLLECTIF UNIVERSITÉ EN COLÈRE

DÉFINANCEMENT DE LA RECHERCHE & AUSTÉRITÉ
LIBERTÉ ACADÉMIQUE EN DANGER
HAUSSE BRUTALE DU MINERVAL

NOUS SUIVRE / SOUTENIR / REJOINDRE

  [université] en colère

 universiteencolere.be

ULIÈGE - UMONS - UANTWERP - UCLOUVAIN
UNAMUR - UHASSELT - ULB - KULEUVEN - VUB

UNIVERSITÉ
EN COLÈRE

Signer la
Pétition





PRÉSENTATION D'UNIVERSITÉ EN COLÈRE

Le collectif « Université en colère » est un mouvement inter-universitaire et inter-corps qui vise à rassembler l'ensemble des personnels de nos institutions (étudiant·es, personnels académique et scientifique, personnels administratif, technique et ouvrier) et à défendre une vision de l'Université portée par celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Le mouvement n'est affilié à aucun parti politique : il est le fait des personnels de nos universités, syndiqués ou non syndiqués, s'organisant et s'exprimant librement. Pour autant, il ne se limite pas aux murs de l'Université : il a la ferme intention d'inscrire ses revendications et ses actions au sein du mouvement général de ces derniers mois, émanant de la société civile et visant à garantir et protéger nos acquis sociaux. Il est donc solidaire des syndicats, collectifs et autres initiatives luttant contre l'aggravation des inégalités.

Son objectif est d'offrir un lieu d'expression et de mobilisation face aux réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche avancées par le gouvernement fédéral et par les gouvernements régionaux et communautaires. Loin de constituer un obstacle aux discussions menées par les autorités rectorales avec les gouvernements, une mobilisation forte et cohérente, mais aussi diversifiée dans ses formes,

permet à nos yeux de manifester clairement l'idée de l'Université à laquelle nous sommes tou·tes attaché·es et que nous entendons défendre aujourd'hui. Le collectif Université en colère est ainsi explicitement pluraliste dans ses modes d'action, mais résolument unitaire dans son objectif : défendre l'Université.

En tant que travailleur·euses ou étudiant·es de l'Université, nous croyons dans la qualité des savoirs qu'elle promeut, dans l'intelligence des formations qu'elle propose, dans la richesse des espaces de vie et de débat qu'elle ouvre. Au cœur d'une période où les attaques se multiplient contre les universités et leur autonomie, réaffirmer cette conviction ne relève pas de l'évidence, mais bien d'un geste fédérateur pour l'ensemble de la communauté universitaire.

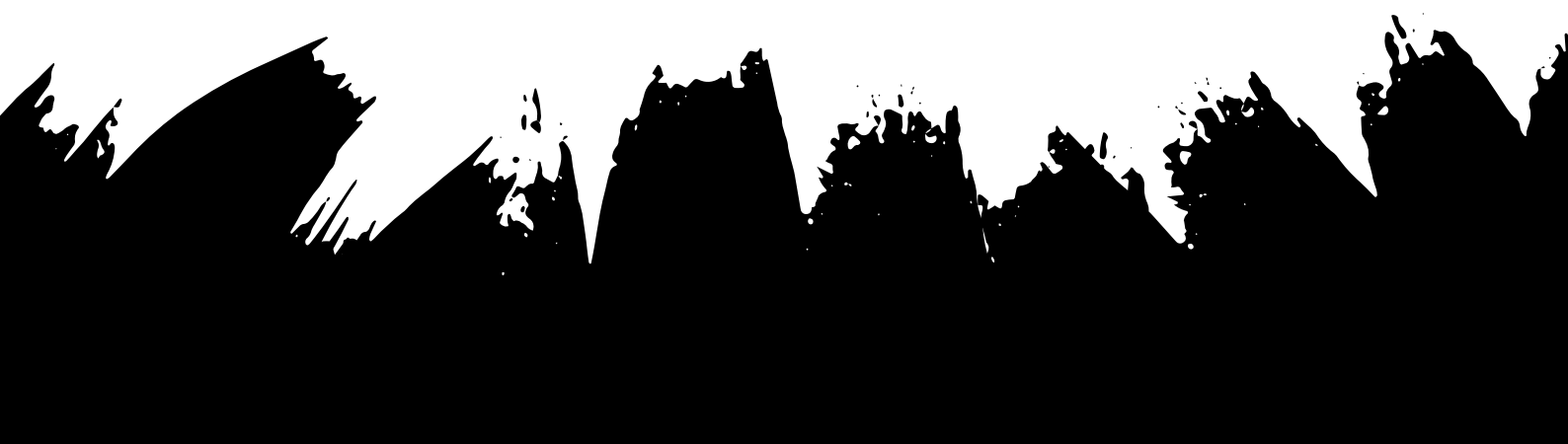


RÉSUMÉ

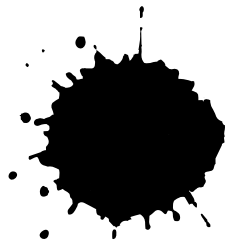
Les politiques d'austérité annoncées puis mises en œuvre dès 2025 par les gouvernements des entités fédérées et fédéral constituent une attaque frontale contre le fonctionnement des universités et contre leurs missions dans notre société. Aggravant une situation déjà marquée par un sous-financement chronique, ces mesures qui s'en prennent à la fois à la recherche et à l'enseignement supérieur affaiblissent les capacités de l'Université de remplir ses missions de création et de partage du savoir, ainsi que d'émancipation par l'éducation.

Ces attaques prennent aussi une tournure idéologique. Alors que le rôle démocratique de l'Université est remis en cause dans de nombreux pays, force est de constater que ces discours percolent dans certaines prises de parole politiques en Belgique. Cela se traduit entre autres par la remise en cause de la liberté académique et de la pensée critique, portant ainsi atteinte au principe démocratique.

Ne nous trompons pas : ces mesures d'austérité sont des choix politiques, pas des fatalités. Au sein du mouvement Université en colère, nous les contestons et demandons un refinancement de la recherche et de l'éducation pour défendre un enseignement supérieur qui assume ses missions de service public et qui soit accessible et de qualité, ainsi qu'une recherche indépendante et critique. Pour que l'Université reste un lieu d'émancipation sociale et d'exercice de la démocratie.



ÉTAT DES LIEUX DES MESURES POLITIQUES ET DE LEURS IMPACTS



POUR LES ÉTUDIANT-ES ET L'ENSEIGNEMENT

- **Une augmentation du minerval** montant jusqu'à 1194€ pour les étudiant-es de l'UE et jusqu'à 4175€ pour les étudiant-es étranger-es. Cela correspond à une augmentation de 43% pour les étudiant-es des universités et pouvant dépasser les 300% pour les étudiant-es des hautes écoles (600% pour la HEPL). Selon les simulations gouvernementales, on estime qu'environ un-e étudiant-e sur deux sera touché-e par cette hausse du minerval. Par ailleurs, cette mesure entraînera une baisse de l'attractivité et de l'accessibilité de nos universités pour les étudiant-es étranger-es et mettra en danger la coopération internationale. De plus, cette mesure constitue une « opération blanche » pour les établissements, c'est-à-dire qu'elle ne bénéficiera pas aux budgets des hautes écoles et des universités, mais à celui de la FWB. Jusqu'à présent, la FWB assumait le coût de l'absence d'indexation du minerval. En supprimant cette enveloppe de compensation, elle décide de faire passer la facture aux étudiant-es, transformant un choix budgétaire politique en charge directe pour celles et ceux qui étudient.

- **Le passage à 650 heures de travail étudiant par an** (contre 600 heures depuis 2023 et 475 heures auparavant, soit une augmentation de 37% en l'espace de 3 ans) augmentera inévitablement les inégalités de réussite. En effet, une recherche UCLouvain démontre que le travail intensif des étudiant-es nuit à leur réussite académique [1]. Cette mesure gouvernementale va exacerber les inégalités sociales, car les étudiant-es issu-es de milieux moins favorisés sont les plus nombreux-ses à travailler intensivement.
- **2025 a déjà été marquée par une coupe de 6,5 millions d'euros consacrés à l'enseignement supérieur** [2]. Entre 2006 et 2021, le niveau de dépenses par étudiant-e en FWB avait baissé de 24%, une tendance de fond qui traduit la diminution progressive du budget alloué à l'Université.

POUR LA RECHERCHE

- Le gouvernement de la FWB a décidé de **maintenir la réduction structurelle de 1,5 million d'euros pour la subvention du F.R.S.-FNRS jusqu'en 2029**. Cette somme équivaut par exemple à 30 bourses de doctorat [3]. Par ailleurs, l'application de la norme comptable européenne « SEC », qui oblige d'avoir un budget à l'équilibre, aura des répercussions plus importantes encore sur le FNRS que la diminution de sa dotation FWB. Les réserves constituées notamment pendant la période Covid ne pourront plus être utilisées, ce qui risque de réduire le nombre de mandats octroyés [4].
- **La réforme des allocations de chômage**, dorénavant limitées à 2 ans (sous conditions) impacte directement la carrière des jeunes chercheurs et chercheuses. En effet, la carrière universitaire n'est plus linéaire depuis longtemps, et le droit aux allocations chômage comble ces périodes sans contrat, durant lesquelles il est tout de même nécessaire de poursuivre une activité scientifique.

- **La réforme du dispositif d'exonération du précompte professionnel de celles et ceux qui pratiquent une activité de recherche dans le secteur public** (avant-projet de loi actuellement retiré, mais risquant de revenir) provoquera, si elle est finalement appliquée, une diminution d'au moins 12% du budget structurel actuel pour la recherche des universités. Le fait que cette suppression ne concerne que la recherche universitaire (et non la recherche du secteur privé), qui représente pourtant 69% des bénéficiaires, traduit une volonté de favoriser une recherche privée au détriment du public. En outre, l'avant-projet de loi prévoyait d'exclure le secteur des sciences humaines de la liste des diplômes nécessaires pour bénéficier de la mesure d'exonération. Cette intention s'inscrit dans une vision utilitariste de la recherche, établit une distinction et une hiérarchisation entre les sciences, et détermine quel type de recherche est valorisé, voire autorisé, par les pouvoirs publics [5][6].
- **La réforme des pensions** touchera l'ensemble de la population, mais spécialement les personnes déjà précarisées comme les femmes, les personnes ayant effectué des pauses de carrière pour des raisons familiales ou de santé, ou encore celles ayant exercé à temps partiel. En l'espèce, on parle d'une diminution du montant de la pension allant jusqu'à 40% [5]. L'Université emploie en son sein des personnes issues de ces groupes précarisés. Dans le cas des carrières à l'Université, déjà soumises à la précarité de l'emploi avant l'accès à la nomination, la réforme des pensions nuit à la qualité des postes, particulièrement dans les secteurs où la carrière privée est plus avantageuse. Plus fondamentalement, la pension des membres des universités (comme celle d'autres employés des services publics) est, tout comme leur nomination, une partie intégrante d'un système visant à garantir leur indépendance et leur liberté intellectuelle. La volonté de diminuer les pensions et de réduire ou de supprimer les nominations dans la fonction publique ou dans l'enseignement constitue à cet égard une remise en cause fondamentale de la spécificité des services publics et de leurs missions d'intérêt général.

CONTEXTE BUDGETAIRE : L'AUSTERITE EST UN CHOIX POLITIQUE, PAS UNE FATALITE



Le discours tenu par les gouvernements pour faire passer ces coupes budgétaires (ainsi que plus généralement celles dans la culture, la petite enfance, le sport, l'aide à la jeunesse et l'associatif) est celui d'une nécessité économique. Or, il s'agit en réalité d'un choix politique. En effet, le déficit budgétaire de la FWB n'est pas le fait des dérives incontrôlées, mais bien d'un problème structurel inscrit au cœur de la Loi spéciale de financement de la FWB [7]. **Faire porter le poids de l'ajustement budgétaire sur le secteur non-marchand est le choix d'une politique qui se refuse à adopter des mesures ambitieuses de redistribution des richesses [8].**

Par exemple, la hausse du minerval est une mesure qui ferait économiser seulement 10,8 millions d'euros au gouvernement, mais qui aurait un impact énorme pour les étudiant·es et les familles, notamment celles qui sont déjà exposées à la précarité économique et sociale [9]. La répartition des économies réalisées dans le cadre de ces mesures est aussi discutable : la hausse du minerval à 1194€ ne profiterait pas aux universités, tandis que seule la moitié des revenus de la hausse du minerval pour les étudiant·es étranger·ères serait utilisée pour le financement des universités.

Un constat similaire est observable au niveau fédéral : la réforme du précompte **rapporterait peu à l'État mais serait fatale pour les universités** [6]. C'est donc bel et bien un choix politique visant à affaiblir les universités et non pas à faire des économies.

En guise de comparaison, depuis 1995 les réductions des cotisations sociales patronales et l'augmentation des subsides salariaux ont creusé un trou béant dans le budget de l'État. **Si le taux de cotisations patronales effectif était resté à son niveau de 1995 (32,3%, contre 25% maintenant), le budget de la sécurité sociale pourrait compter sur 17 milliards de recettes supplémentaires en 2023.** Assez pour financer l'engagement de 105 000 infirmier·ères, refinancer les soins de santé, permettre la gratuité des transports publics, augmenter toutes les allocations sociales de 10% au-dessus du seuil de pauvreté, ramener l'âge de la pension à 65 ans, et annuler la réforme des pensions de l'Arizona.

De la même manière, revenir au niveau de financement par étudiant·e de l'an 2000 (soit environ 9050€ par étudiant·es) [10] impliquerait de porter le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à environ 2,27 milliards d'euros pour 2022-2023 [11] (contre 1,94 milliards dans le budget effectif de 2022-2023, soit 7754€ par étudiant·e). Ce rattrapage représenterait environ 330 millions d'euros par an, à peine 2% des 17 milliards de subventions accordées aux entreprises depuis 1995 donc.

REVENDICATIONS DE UNIVERSITÉ EN COLÈRE

- **Ouverture de l'enveloppe fermée** : dans le système appliqué actuellement, le budget alloué aux universités suit l'inflation, mais pas le nombre d'étudiant-es qui est en hausse constante.
- **Refinancement de la recherche et de l'enseignement supérieur, immédiat et durable**, afin de garantir des conditions d'étude et de travail favorables pour toutes et tous.
- **Défense de l'enseignement supérieur contre les attaques idéologiques** : la liberté académique est un fondement des régimes démocratiques.
- **Rejet de l'augmentation généralisée du minerval** qui menace l'accessibilité à l'enseignement supérieur et qui constitue une mesure d'économie et non de refinancement.
- **Retrait définitif de la réforme du régime d'exonération du précompte chercheur** indispensable au financement des projets de recherche (salaires, achat de matériel, etc.).
- **Retrait de l'application des normes comptables « SEC »** qui supprimerait l'accès aux réserves accumulées du FNRS et diminuerait davantage le budget des instruments de recherche.

Plus largement : face aux actuelles réformes et dans un contexte de sous-financement chronique, **le mouvement Université en colère s'oppose fermement à toute mesure qui aurait pour conséquence directe ou indirecte la remise en cause des missions fondamentales de l'Université.** En ce sens, il s'inquiète de toute détérioration des conditions de travail à l'Université, de toute restriction de l'accessibilité de ses formations et de toute limitation des libertés de recherche. **Le mouvement revendique une Université autonome garantissant la liberté de rechercher et d'enseigner, une Université accessible aux étudiant·es et une Université dotée de moyens suffisants pour accomplir ses missions de service public, essentielles au bon fonctionnement de notre démocratie.**



SOURCES CITÉES

[1] Travail étudiant : l'augmentation des heures autorisées risque d'aggraver les inégalités sociales, UCLouvain (communiqué de presse), 12-06-2025. <https://www.uclouvain.be/fr/presse/news/travail-etudiant-l-augmentation-des-heures-autorisees-risque-d-aggraver-les-inegalites-sociales>.

[2] Parlement de la communauté française, Compte-Rendu Intégral 2024-2025, Section 8.5, 12-11-2024. <https://archive.pfwb.be/1000000020da078>.

[3] Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques, Compte-rendu #60 - Séances des 13 et 15 octobre 2025. https://observatoire.frs-fnrs.be/_media/25-10-13-pfwb-compte-rendu-60.pdf.

[4] Parlement de la Communauté française, Bulletin des questions et des réponses, Session 2024-2025, Section 3.5.3 (Question n°9), 21-03-2025. <https://archive.pfwb.be/1000000020dc048>.

[5] Noulet, J.-F. « Une pression considérable », les universités francophones craignent les conséquences financières des réformes des différents gouvernements, RTBF, 22-04-2025. <https://www.rtb.be/article/les-universites-francophones-craignent-les-consequences-financieres-des-economies-et-des-reformes-des-differents-gouvernements-11536718>.

[6] « Analyse de l'avant-projet de loi du ministre des Finances (et des pensions), Jan Jambon, modifiant l'art. 275/3 §1er du CIR92 et relative à l'exonération du précompte professionnel des chercheurs » (document PDF). Pour l'obtenir, contacter l'adresse mail universite-en-colere@uclouvain.be.

[7] Van Tichelen, C. & Lebeau, E. Contre-rapport sur la dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Éconosphères (Note 7), 27-11-25. <https://www.econospheres.be/Contre-rapport-sur-la-dette-publique-de-la-Federation-Wallonie-Bruxelles>.

[8] Bauraind, B., Van Tichelen, C. & Sebastian, F. « Un Pognon de dingue », le soutien public aux entreprises privées lucratives en Belgique, Éconosphères (Note 3), 21-05-2025. <https://www.econospheres.be/Un-pognon-de-dingue>.

[9] Tout savoir sur la hausse du minerval en 2026, Mes aides financières, 13-10-2025. https://mes-aides-financieres.be/bourses-detudes/minerval#Contexte_pourquoi_cette_hausse_du_minerval.

[10] Estimation obtenue en appliquant le décrochage de -14,4% des moyens réels par étudiant entre 2000 et 2017, documenté par l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Source : « Les réformes de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'heure de l'évaluation », IWEPS, Dynamiques régionales, n°11, 2021.

[11] Calcul : 9.050 € × 251.000 étudiant-es (2022-2023). Effectifs issus des statistiques officielles de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), L'enseignement supérieur en faits et chiffres.